

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT - BPP

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de Sommesnil et d'une enquête parcellaire.

---  
**Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central (SMEACC)**  
---

Il est procédé du mardi 2 mars 2021 à 16 heures au samedi 20 mars 2021 inclus à 12 heures, soit pour une durée de 19 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de Sommesnil et d'une enquête parcellaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Sommesnil siège de l'enquête, Thiouville, Terres de Caux, Cliponville, Cleuville, Héricourt en Caux, Ancourteville sur Héricourt, Normanville

Cette enquête porte sur :

- la demande d'exploiter le-dit ouvrage au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement.
- la déclaration d'utilité publique sur l'instauration des périmètres de protection du-dit captage au regard de l'article L.1321-2 du code de la santé publique.
- la demande d'autorisation d'utilisation de l'eau à destination de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé publique.
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposées à la mairie de Sommesnil pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans les mairies de Sommesnil, Thiouville, Terres de Caux, Cliponville, Cleuville, Héricourt en Caux, Ancourteville sur Héricourt, Normanville aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier du captage de Sommesnil " ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Monsieur Alain BOGAERT, commandant de police retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Sommesnil, aux jours et heures suivants :

sur place à la mairie de Sommesnil, aux dates et heures suivantes :

Mardi 02/03/2021 de 17h à 18h30  
Vendredi 12/03/2021 de 14h30 à 16h30  
Samedi 20/03/2021 de 10h à 12h

- par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales à la mairie de Sommesnil au 02.35.56.88.50 aux jours et horaires suivants :

Mardi 02/03/2021 de 16h à 17h  
Vendredi 12/03/2021 de 13h30 à 14h30  
Samedi 20/03/2021 de 9h à 10h

Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Sommesnil.
  - par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.
- Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Sommesnil.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de Madame LEMAISTRE au 02-32-70-77-39.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.